

Communiqué de presse

## **Fin des négociations assurance chômage et emploi des seniors : la CGT consulte ses organisations**

Deux négociations parallèles se sont terminées jeudi 14 novembre avec mise sur la table de non pas deux mais trois accords.

- **Un accord assurance chômage qui aggrave l'accord de novembre 2023**, en ciblant particulièrement les 53 à 57 ans qui perdent 4,5 mois d'indemnisation, et les frontaliers, victimes commodément désignées comme privilégiées parce qu'ayant travaillé aux salaires suisses, luxembourgeois et belges. Cet accord prévoit quelques améliorations pour les saisonniers et les primo demandeurs d'emploi, mais 6 fois plus de baisses que de hausses au total, à partir du 1er avril 2025, et une baisse des cotisations patronales au 1<sup>er</sup> mai 2025
- **Un accord sur l'emploi des seniors qui se borne à de belles intentions**, même si nous y avons obtenu des négociations sur des thèmes obligatoires dans les branches, mais pas l'opposabilité de l'accès à la retraite progressive ; les salariés des petites entreprises seront donc les grands perdants et comme aujourd'hui, la retraite progressive sera limitée aux grandes entreprises dans lesquelles les syndicats réussissent à gagner des accords. L'ANI instaure une sorte de CDI senior (« contrat de valorisation de l'expérience »), qui constitue un effet d'aubaine pour l'employeur, exonéré de cotisations sur l'indemnité de départ et pouvant licencier le salarié à l'âge de départ en retraite
- **Un accord demandant au gouvernement de supprimer la limitation à trois des mandats syndicaux, revendication portée par la cgt**

La CGT qui faisait de l'obtention d'un vrai droit à retraite progressive l'élément déterminant de ces négociations regrette qu'aucune avancée tangible n'ait pu être enregistrée sur ce point.

**Une première analyse montre un déséquilibre flagrant entre les droits perdus, en pleine vague de licenciements massif, en répercussion de la réforme des retraites 2023, pour trop peu de droits gagnés.**

**La CGT a lancé la consultation démocratique de ses organisations constitutives, sur la base de l'analyse des délégations : avis négatifs pour les deux premiers accords et positif pour le troisième.**

**Elle fera part de sa décision le 3 décembre à l'issue de la consultation**

A Montreuil, le 14 novembre 2024